

1/4

Propositions pour l'assemblée générale ordinaire – 27 janvier 2024

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Directeur de La Baule Tennis Club,

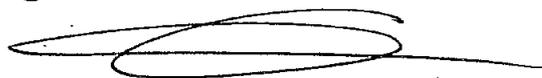
En prévision de la future AGO 2023 de La Baule Tennis Club, conformément aux statuts et notamment à l'art 21, nous vous proposons d'inscrire 3 séries de questions à l'ordre du jour, afin que le Comité puisse éclairer les sujets questionnés, que l'assemblée, en respectant ses prérogatives, puisse débattre et prendre toutes les décisions structurant la vie du club. Les questions figurent sur l'Annexe 1, l'Annexe 2, comprenant deux pages, comporte les signatures de "au moins dix adhérents" conformément aux statuts

Nous vous demandons de bien vouloir communiquer à tous les adhérents un nouvel ordre du jour comprenant ces questions.

Très sportivement

LA BAULE TENNIS CLUB
45 Avenue de L'Etoile
44500 LA BAULE
Tél : 02 40 11 98 01
Email : labauletennisclub@bbqx.fr

Reçu le 26/12



ANNEXE 1.

Questions à inscrire à l'Ordre du Jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 janvier 2024

1 - ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

Statuts :

Les statuts modifiés en 2022 devaient être déposés à la préfecture dans un délai de 3 mois, la sous-préfecture de Chateaubriant a confirmé qu'au 30 novembre 2023 lesdits statuts n'avaient pas été déposés. Ont-ils été déposés depuis, peut-on avoir accès à une copie portant tampon de la sous-préfecture ?

Composition du Comité :

- a) Élections, tiers-sortant, démissions, cooptation, situation exacte des mandats en cours de validité. Est-ce que le Registre est à jour, peut-on le voir ?
- b) Est-ce que le Comité a l'intention de régulariser la situation de Mme Rousseau qui n'a pas été élue, mais simplement cooptée. Les statuts en vigueur au moment de sa cotation stipulaient "*les membres cooptés seront en place jusqu'aux élections de l'Assemblée Générale la plus proche*", Mme Rousseau devait donc se présenter à l'élection et non être simplement confirmée à main levée.
- c) Est-ce que l'AG va être invitée à s'exprimer et à se prononcer sur la très récente décision du comité directeur de réduire le nombre de ses membres à sept ?

Nous demandons que l'AG vote pour approuver ou désapprouver cette décision.

2 - EXERCICES COMPTABLES ET BILANS

Provisions pour charges ou produits exceptionnels

- a) - Est-ce qu'une provision a été faite pour les éventuelles charges exceptionnelles dans le cadre des procédures prudhommales en cours ?
- b) - Est-ce qu'une provision a été faite pour les éventuelles charges exceptionnelles dans le cadre du litige entre l'association et M. Jean-Luc Nelle ancien exploitant du bar/restaurant ?
- c) - Est-ce que la subvention FFT de 96 000 € figure dans le bilan en tant que produit ou produit à recevoir ?
- c) - La convention entre l'association et la municipalité concernant la gestion et l'exploitation des installations comprenait la partie bar/restaurant et l'espace vie du clubhouse. Est-ce que le club a reçu une contrepartie pour la perte de recettes à la suite de la cession par la municipalité du bar/snack à un tiers ?

3- DIVERS

- a) - Quelles étaient les raisons de la grève des enseignants de Tennis l'été dernier, quelle solution a été trouvée ?
- b) - Est-il vrai que certains enseignants ont travaillé l'été dernier sans avoir signé un contrat de travail ?
- c) Est-ce que la structure Tennis Camps reste au club ?

ANNEXE 2.- Page 1

Signatures des membres ayant le droit d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 janvier 2024

Quintin Hill

FRÉDÉRIC SOURISSE

Nicolas Panizza

Mathieu Peroux

Regis Monnerie

Igor Thersen

Nicolas Tavernier

Bernard Le Brun

Patrick Le Cocq

Isabelle TREPOUREUX

ANNEXE 2.- Page 2

Dominique Choinel

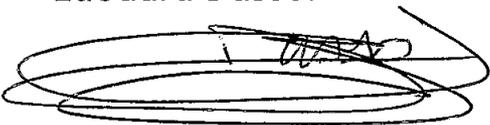


Alain Choinel



Fabrice Sciumbata

Edouard Dussol



Jean Noel Simon

